

Ces familles qui adoptent

«La Croix» révèle le contenu de la première étude réalisée par l'Ined sur le profil des familles qui adoptent des enfants en France ou à l'étranger

Il est rare que la démographie défriche des terrains d'étude parfaitement vierges. C'est pourtant le cas aujourd'hui avec l'enquête sur «les familles adoptives en France» que vient de publier l'Institut national d'études démographiques (Ined) au sein du volumineux ouvrage Histoires de familles, histoires familiales (lire l'encadré). En effet, du sujet de l'adoption, on ne connaît que les récentes données statistiques sur les adoptés, mais absolument rien sur les adoptants. Qui sont ces familles, ces couples, ces célibataires qui adoptent ? La démographe Juliette Halifax dévoile ainsi le profil et l'histoire au long cours de ces familles adoptives depuis cinquante ans.

Une vraie petite révolution qui commença d'abord par une vraie querelle. Avait-on le droit d'interroger les Français sur les origines des enfants ? La Commission nationale informatique et libertés (Cnil) en douta sérieusement au moment de la genèse de l'enquête, dans les années 1990. À l'époque, les sages virent d'un fort mauvais œil ce qu'ils considéraient comme une intrusion dans le secret des familles, à tel point que l'enquête faillit ne jamais voir le jour. François Héran, directeur de l'Ined et concepteur de l'enquête, fait sur la question une très claire mise au point au début de l'ouvrage. L'adoption «est un sujet de société qui mérite d'être décrit et suivi dans une enquête sur l'évolution de la famille», plaide-t-il en rappelant qu'il n'existe pas de secret sur l'adoption, puisque le jugement d'adoption est «un jugement public».

Il fut donc posé une très délicate question – «si c'est un enfant adopté, à quelle date l'avez-vous accueilli ?» – qui, croisée avec les multiples réponses au questionnaire, livre une moisson inédite d'informations sur la structure des familles adoptives. Au total, l'enquête décèle 3 829 enfants adoptés. Après retrait des incohérences et des beaux-enfants adoptés dans le cadre de familles recomposées, restaient 2 771 enfants ayant bénéficié d'une adoption plénière (échantillon national représentant au total, en données pondérées, 188 803 enfants adoptés par 140 287 familles). «La première grande surprise a été de constater qu'il y a cinquante ans plus des trois quarts des parents adoptifs étaient des célibataires, souligne Juliette Halifax. L'adoption de couples est une histoire très récente qui démarre dans la deuxième moitié du XXe siècle», poursuit la démographe.

Avant 1950, 82% des femmes qui adoptaient étaient célibataires

Les chiffres sont éloquentes : avant 1950, 82 % des femmes et 73 % des hommes qui adoptaient étaient célibataires. Une proportion qui va, dès le sortir de la guerre, diminuer de manière continue pour ne plus concerner qu'une adoption sur dix chez les hommes et une sur quatre chez les femmes dans la décennie 1980-1990. «L'adoption contemporaine date de 1923. Auparavant, seuls des adultes étaient adoptables et seuls les hommes pouvaient adopter», explique la chercheuse. Les veufs et divorcés, se retrouvant seuls après une première et unique union, avaient alors le profil de l'adoptant. Un profil qui va massivement se féminiser avec les cohortes de veuves représentant les personnes les plus disponibles pour recueillir les nombreux orphelins de la guerre.

Si la part des célibataires a fortement décliné, c'est parce que le nombre d'adoptants célibataires est resté constant au fil des ans quand, en parallèle, l'adoption par les couples faisait une percée durable. Ceci, grâce à la modification de la législation en faveur des couples adoptifs mais aussi grâce à l'essor de l'adoption internationale dans l'ensemble des pays développés à partir des années 1970. Le nombre de couples en France a ainsi doublé tous les dix ans entre 1950 et 1980. Et la tendance se poursuit.

Autre idée répandue, largement battue en brèche par l'enquête : l'adoption plénière n'est pas le seul fait de couples qui ne peuvent pas avoir d'enfants. Dans la motivation d'adoption, le facteur médical – impossibilité d'avoir des enfants biologiques – côtoie de plus en plus les raisons culturelles altruistes, à savoir le désir de donner une famille à un enfant qui en est privé. Ainsi, les familles adoptives avaient majoritairement un seul enfant adopté, avant 1950. Cette proportion a diminué de moitié dans les années 1980. Et, dans 43 % des cas, les familles où vivent des enfants adoptés comprennent aussi des enfants biologiques. De ce fait, les familles adoptives sont atypiques au regard du modèle familial dominant du foyer à deux enfants qui s'est imposé ces dernières décennies. Elles sont majoritairement des familles à enfant unique (36 % des cas) ou des familles nombreuses de quatre enfants ou plus (23 %).

Les adoptants sont des urbains

Enfin, les adoptants sont des urbains. On les retrouve surtout dans les régions les plus peuplées et les plus urbanisées. «Il semble que les parents adoptifs aient besoin de passer le plus inaperçus possible», avance, en guise d'explication, Juliette Halifax qui ne peut cependant expliquer les fortes disparités territoriales : six ménages sur mille sont constitués de parents adoptifs, le taux variant du simple au double selon les régions.

Conformément à ce qu'on pouvait attendre, les adoptants ont un profil socioprofessionnel privilégié. Ils sont trois fois plus souvent cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure qu'ouvriers. Les pères adoptifs ayant suivi des études supérieures sont proportionnellement deux fois plus nombreux que l'ensemble des Français. Mais sont-ils plus ouverts à la pratique adoptive ou est-ce dû à la sélection des services départementaux d'aide sociale à l'enfance ? «Au regard d'une étude menée dans un département test de la région parisienne, il semble que les catégories socioprofessionnelles supérieures soient beaucoup plus représentées parmi les candidats à l'adoption», répond Juliette Halifax. Des études qualitatives à venir devraient en dire plus sur les parcours des adoptants et les pratiques sélectives des services sociaux.

Marie VERDIER

380 000 personnes sondées

L'enquête famille constitue la plus grande enquête par sondage jamais réalisée en France. Pour la première fois, les hommes ont répondu à ces études de l'histoire familiale menées depuis 1954 en parallèle avec les opérations de recensement. Au total 380 000 personnes, volontaires, ont répondu au questionnaire qui tente de cerner les comportements familiaux. La dernière édition comporte de nombreuses nouvelles thématiques telles l'histoire conjugale des plus de 50 ans, les histoires familiales des populations immigrées ou la transmission familiale des langues régionales et étrangères.

«Histoires de familles, histoires familiales», Les cahiers de l'Ined, sous la direction de Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon, 641 p., 30 €